

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Décision du 4 mars 2005 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : *EQUIP0510073S*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu la décision du 11 septembre 2003 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu la proposition de l'organisation syndicale CGT,
Décide :

Article 1^{er}

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant suppléant du personnel M. Lopes (Jean-Claude) en remplacement de M. Louet (François-Bernard).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, du logement, des transports, de la mer et du tourisme.

Fait à Paris, le 4 mars 2005.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation empêché :
*Le directeur adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,*
P. Berg